

S'agit-il d'une première demande pour ce groupe ou cette activité? Oui Non

Titre de l'activité

Nom du responsable

Courriel

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Établissement

Unité (département, faculté, service)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Brève description de l'activité

Date(s) de l'activité

Lieu de l'activité

Nombre de participants

<input type="text"/>	du réseau	hors réseau
----------------------	-----------	-------------

Signatures

RESPONSABLE	VRER (OU SON ÉQUIVALENT OU MANDATAIRE)
<hr/>	<hr/>
Nom	Nom
<hr/>	<hr/>
Signature	Signature
<hr/>	<hr/>
Date	Date

- Veuillez imprimer le formulaire, le signer et l'acheminer au [répondant FODAR](#) de votre établissement, accompagné du [formulaire B](#). Celui-ci verra à assurer le suivi auprès du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou son équivalent ou mandataire) et à transmettre la demande à la Direction des études et de la recherche.

Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : http://www.uquebec.ca/fodar/cr_actions_ponctuelles.html.

1. Objectifs spécifiques de l'activité

2. De quelle manière cette activité contribue-t-elle à soutenir la vie scientifique, pédagogique et académique entre les établissements du réseau de l'Université du Québec?

3. De quelle manière cette activité contribue-t-elle au rayonnement du réseau de l'Université du Québec?

4. Brève description des extrants de l'activité

Par exemple : outil ou matériel pédagogique, guide d'accompagnement, portail Web, actes de colloque, meilleures pratiques, programmation de recherche, offre de cours, etc.

5. Description des activités prévues

5a. Nombre de rencontres

5b. Pour chaque rencontre prévue, spécifiez les informations suivantes : lieu, date, heure de début et de fin, ordre du jour.

Il est important de fournir des informations précises. Au besoin, n'hésitez pas à joindre des documents complémentaires. Toute information manquante pourrait occasionner un délai dans le traitement de la demande de financement.

5c. Le soutien financier demandé vise-t-il à couvrir la totalité des frais de déplacement des participants admissibles?

Oui

Non

Si vous avez répondu Non, précisez quelle est la part du FODAR dans le soutien financier global de l'activité.

6. Déclaration de participation

Veillez lister l'ensemble des participants à l'aide du [formulaire B. Déclaration de participation](#).

Pour chaque participant admissible et pour chaque rencontre, veuillez également indiquer l'établissement d'affiliation et le soutien requis, selon les indications données dans le formulaire. Il est très important de déclarer de la façon la plus précise possible l'horaire des rencontres et la participation à chacune d'elles.

Informations sur les normes générales du volet Communauté réseau

À lire attentivement

Le responsable n'est pas tenu de calculer le montant demandé. L'offre de financement FODAR constitue la somme des montants admissibles pour chaque participant.

1. Seuls les frais de déplacement et de séjour sont admissibles. Dans toutes les situations, le FODAR calcule les dépenses admissibles selon les normes en vigueur au siège social de l'Université du Québec et en fonction du déplacement le plus économique et lorsque l'horaire le permet.

Voici quelques précisions sur les dépenses admissibles :

Frais de déplacement

Le déplacement le plus économique est privilégié :

- le prix d'un billet d'autobus;
- le prix d'un billet de train en classe économique;
- le covoiturage lorsque le nombre de passagers l'exige.

Frais de séjour

Les frais d'hébergement sont remboursés selon les tarifs négociés entre l'Université du Québec et certains établissements hôteliers au Québec; le remboursement des frais de séjour s'effectue en fonction de ces tarifs.

Allocations fixes

Une allocation fixe est prévue pour :

- un coucher dans un établissement hôtelier (per diem);
- les déplacements aéroport centre-ville;
- les déplacements intra urbains;
- les frais de stationnement.

Frais de repas

Les dépenses encourues pour les repas sont remboursées selon une allocation maximale fixe par repas (déjeuner = 12 \$; dîner = 16 \$; souper = 22 \$) et pour une journée complète (50 \$). Les dépenses de repas ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation lorsque le coût du repas est assumé par d'autres personnes ou organismes.

2. Des personnes de l'extérieur du réseau de l'Université du Québec peuvent participer à une activité; toutefois, leurs dépenses ne sont pas financées par le programme FODAR.

► **Veillez à enregistrer une copie du formulaire et du [formulaire B](#) sur votre poste de travail. Une fois remplie et signée, transmettre votre demande par courrier électronique au [répondant FODAR](#) de votre établissement.**

Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : http://www.quebec.ca/fodar/cr_actions_ponctuelles.html.